



## VILLE D'OLORON STE-MARIE

### DECISION DU MAIRE

2022 / 39

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**SERVICE EMETTEUR : SERVICE ASSAINISSEMENT**

**OBJET : Aménagement d'une cabine de WC PMR place des Oustalots à Oloron Ste-Marie / lot n°1 à 6**

**LE MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et suivants,

**VU** la délibération n°07 du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

**VU** l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**CONSIDERANT** que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 21...-158), l'aménagement d'une cabine de WC accessible aux personnes à mobilité réduite place des Oustalots – 64 400 OOLORON SAINTE-MARIE,

**CONSIDERANT :**

- la proposition de projet de **Madame Nelly TORCAL**, architecte, maître d'œuvre de l'opération, reçue le 27 juin 2022,
- l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 19 avril 2022, la procédure de passation adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 13/05/2022 et l'analyse des offres réalisée le 28/06/2022,

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer les marchés pour les lots considérés aux entreprises :

- lot n°1 " Gros-oeuvre " : HASTOY BTP – Route d'Alos – 64470 TARDETS,
- lot n°2 " Charpente " : LAVIE Pierre – 567 Route d'Oloron – 64360 LUCQ DE BEARN,
- lot n°3 " Electricité " : POYER ET FILS SARL – ZI DU GABARN – 64870 ESCOUT
- lot n°4 " Plomberie " : DOMINGUEZ Zone Artisanale Lanneretonne – 64400 OOLORON SAINTE MARIE,
- lot n°5 " Peinture " : NAVARRO FRERES ZA CAMOU – 64400 BIDOS,
- lot n°6 " Equipement " : MPS ZAE du Mouta – 40230 JOSSE,

**ARTICLE 2 : PRECISE** que les montants des marchés respectifs sont fixés à :

- lot n°1 " Gros-oeuvre " : 22 254,00 € HT,
- lot n°2 " Charpente " : 9 134,73 € HT,
- lot n°3 " Electricité " : 1 690,00 € HT,
- lot n°4 " Plomberie " : 2 500,40 € HT,
- lot n°5 " peinture " : 1 860,00 € HT,
- lot n°6 " équipement " : 29 900,00 € HT.

**ARTICLE 3 : DIT** que le marché sera exécuté dans les délais établis à l'acte d'engagement et, dans le respect des demandes et préconisations formulées par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le coordonnateur SPS et le contrôleur de sécurité,

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du contrôle de légalité,

**ARTICLE 6** : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 7** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Entreprise Hastoy
- Entreprise Lavie
- Entreprise Poyer et fils
- Entreprise Dominguez
- Entrepris Navarro et Frères
- Entreprise MPS
- Services Techniques
- Service Finances

Fait à Oloron Ste-Marie, le 06/10/2022

PUBLIÉ LE : 07/10/2022

*B. Uthurry*



LE MAIRE,

*B. Uthurry*

Bernard UTHURRY

